

**Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses des paramètres physico-chimiques et microbiologiques du contrôle sanitaire des eaux**
  
**Portée détaillée des agréments**

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	TERANA Haute-Loire
Adresse du laboratoire	16, rue de Vienne - CS 70081 43009 LE-PUY-EN-VELAY
Date de début de validité de l'agrément	01/12/2021
Date de fin de validité de l'agrément	30/11/2026
Date de mise à jour de la portée	/

<b>Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles</b>	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A-1 - Prélèvements	<b>Agréé</b>
A-2 - Paramètres analysés sur site	<b>Agréé</b>
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	<b>Agréé</b>
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C-1 - Analyses physico-chimiques	<b>Agréé</b>
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	-
<i>E - Analyses optionnelles</i>	
E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	<b>Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)</b>
E-2 - Analyses chimiques optionnelles	-
E-4 - Analyses chimiques optionnelles complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-
E-4 bis - Analyses chimiques optionnelles complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, pour les matrices dites atypiques	-
<b>Analyses des eaux de piscine et de baignade</b>	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F-1 - Prélèvements	<b>Agréé</b>
F-2 - Paramètres analysés sur site	<b>Agréé</b>
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	<b>Agréé</b>
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	<b>Agréé</b>

G - Analyses microbiologiques de base	Agréé
<i>H - Analyses physico-chimiques de base</i>	
H-1 - Pour les eaux de piscine	Agréé
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
<i>I - Analyses optionnelles</i>	
I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
I-2 - Analyses chimiques optionnelles	-
<b>Analyses des eaux minérales naturelles</b>	
<i>J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
J-1 - Prélèvements	-
J-2 - Paramètres analysés sur site	-
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
K - Analyses microbiologiques	-
<i>L - Analyses chimiques</i>	
L-1 - Analyses physico-chimiques	-
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
<i>N - Analyses optionnelles</i>	
N-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
N-2 - Analyses physico-chimiques optionnelles	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques optionnelles, pour les eaux dites atypiques	-

### E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles

*Legionella*



**Matthieu SCHULER**  
 Directeur général délégué  
 en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise